

IRSN

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

2009

Charte de l'ouverture à la société

3 + 3 engagements

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »
Art. 7. Charte de l'environnement



3 ENGAGEMENTS pour améliorer l'évaluation des risques à travers un dialogue renforcé avec la société

L'IRSN S'ENGAGE À :

Accroître la transparence de ses travaux

Partager ses connaissances

Accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires
à leur implication et construire avec eux l'évaluation des risques

3 ENGAGEMENTS pour mettre en œuvre l'ouverture à la société

L'IRSN S'ENGAGE À :

Renforcer la capacité de son personnel à dialoguer avec les acteurs de la société

Identifier et mobiliser les ressources nécessaires à l'implication de la société

Assurer le pilotage interne de la stratégie d'ouverture et rendre compte publiquement
des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées

Préambule

L'IRSN EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC QUI REMPLIT UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL en amont des décisions publiques : évaluer les risques nucléaires et radiologiques et les moyens de les réduire. Pour produire ses expertises scientifiques et techniques, il s'appuie sur un effort continu d'étude et de recherche.

La qualité des travaux de l'Institut repose tout particulièrement sur sa compétence scientifique et technique, et sur sa capacité à produire des études et des avis en toute indépendance en s'affranchissant des conflits d'intérêt.

La transparence de ses travaux et l'information du public sont également un aspect essentiel de la contribution de l'IRSN au contrôle des risques. L'ouverture à la société est à ce titre l'un des quatre axes majeurs inscrits dans le Contrat d'Objectifs signé avec l'Etat. Elle s'adresse à l'ensemble des parties prenantes des risques sanitaires ou environnementaux, aussi bien au plan local qu'au plan national.

Les partenaires privilégiés de l'Institut dans l'ouverture de ses travaux à la société sont les commissions locales d'information et leur association nationale (ANCLI), les élus, notamment au plan local, ainsi que les associations regroupant des citoyens s'intéressant au risque radiologique et nucléaire, notamment dans le cadre du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire. L'IRSN conduit également la mise en œuvre concrète de ces actions d'ouverture en concertation avec ses partenaires habituels que sont les autorités et les industriels.

La Charte signée conjointement avec d'autres organismes d'expertise, de recherche et d'évaluation en octobre 2008 a affiché publiquement leur volonté d'ouverture. Ils y ont pris des engagements pour concrétiser cette volonté tout en garantissant la confidentialité des informations couvertes par le secret médical, le secret industriel ou commercial et le secret de défense. Par la présente Charte, l'IRSN confirme et précise ces engagements avec pour objectif d'améliorer la qualité et la visibilité de la contribution qu'il apporte aux décideurs publics et à la société.



Pour l'IRSN,
Jacques Repussard,
Directeur général

3 ENGAGEMENTS

pour améliorer l'évaluation des risques à travers un dialogue renforcé avec la société

Pour permettre aux acteurs de la société et aux experts et chercheurs de l'Institut d'approfondir leur compréhension des enjeux complexes des situations à risques et des dispositions permettant d'y faire face, l'IRSN s'engage à :

Accroître la transparence de ses travaux

L'IRSN rend publics et accessibles à tous les acteurs de la société les résultats finaux des travaux qu'il effectue dans le cadre de sa mission nationale de surveillance radiologique de l'environnement et de la santé de l'homme. Il rend publics, dans des conditions établies en accord avec l'Autorité de sûreté nucléaire, les avis qu'il transmet à cette dernière. Ses travaux de recherche sont publiés dans les revues scientifiques appropriées.

Lorsqu'il effectue des travaux dans le cadre de contrats scientifiques ou commerciaux, l'IRSN inscrit systématiquement la question de l'accès aux résultats dans les négociations avec ses partenaires.

L'IRSN répond avec diligence à toute demande d'information qui lui est adressée, conformément aux exigences du droit d'accès à l'information.

Partager ses connaissances

L'IRSN développe des actions d'ouverture qui favorisent l'accès des acteurs de la société aux informations nécessaires à la compréhension des sujets techniques.

Il rend disponibles ses connaissances scientifiques, en mettant en évidence les incertitudes, les ignorances et les controverses éventuelles, de manière à aider les acteurs de la société à se forger leur propre opinion de la façon la plus éclairée possible.

L'Institut accompagne la publication de ses travaux d'un dialogue technique avec les acteurs de la société qui le souhaitent.

Accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et construire avec eux l'évaluation des risques

L'IRSN reconnaît la légitimité et l'intérêt de différentes formes d'expertise. Il est convaincu de l'importance du renforcement d'autres capacités d'expertise indépendante.

Il considère que l'existence d'acteurs organisés, compétents et porteurs de préoccupations du public constitue un facteur de renforcement de la vigilance à l'égard des risques.

Pour leur permettre de s'impliquer dans les questions techniques de sûreté nucléaire et de radioprotection, l'Institut construit notamment des actions en concertation avec ces acteurs. Il peut également leur proposer des formations en réponse à leurs demandes.

Au début d'une action en concertation, l'IRSN discute avec tous les acteurs des modalités de leur implication et de restitution finale des résultats. Ces modalités sont affichées de façon claire.

En particulier, l'Institut mène ou participe à des expertises pluralistes à la demande des pouvoirs publics. Il s'investit pour que les travaux correspondants soient présentés et discutés dans des instances ouvertes au public dans les territoires concernés.



3 ENGAGEMENTS

pour mettre en œuvre l'ouverture à la société

Pour réussir cette ouverture, l'IRSN s'engage à :

Renforcer la capacité de son personnel à dialoguer avec les acteurs de la société

L'IRSN considère l'aptitude au dialogue avec les acteurs de la société comme un des savoir-faire importants de ses experts et de ses chercheurs.

Il développe leurs compétences en la matière, notamment par la participation à des actions d'ouverture et l'analyse du retour d'expérience de celles-ci.

L'Institut soutient également le partage des expériences d'ouverture et des savoir-faire en animant et en participant à des réseaux constitués autour de cette démarche au niveau national et international.

Identifier et mobiliser les ressources nécessaires à l'implication de la société

Pour chaque action d'ouverture, l'IRSN identifie avec les parties concernées les moyens financiers et humains nécessaires à l'accompagnement des experts et des divers acteurs impliqués.

Ces moyens sont notamment destinés à prendre en charge les coûts des études spécifiques et des frais logistiques, internes ou externes, comme la prise en charge financière de la participation d'acteurs de la société.

L'Institut participe à la mobilisation de ces moyens en concertation avec les autorités et les industriels.

Assurer le pilotage interne de la stratégie d'ouverture et rendre compte publiquement des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées

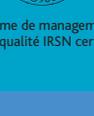
Une structure dédiée à l'ouverture à la société facilite l'accès des acteurs de la société aux travaux et aux compétences de l'IRSN.

Un comité de direction spécifique propose les orientations de la stratégie d'ouverture à la société de l'Institut et examine périodiquement les actions menées.

Un partage du retour d'expérience des actions d'ouverture est organisé en interne de manière à diffuser la culture de l'ouverture à la société au sein de l'Institut.

L'IRSN établit annuellement un bilan de l'application des engagements de la présente Charte, dont les aspects essentiels sont repris dans son rapport annuel d'activité.

Il conduit périodiquement avec les acteurs concernés et les autres organismes impliqués dans des démarches comparables une réflexion plus large sur les progrès de l'ouverture à la société.



Système de management
de la qualité IRSN certifié

IRSN

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire conduit des programmes de recherches et d'études en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Il intervient en appui aux autorités et met également son expertise au service de nombreux partenaires. Il contribue à l'information du public sur les risques nucléaires et radiologiques.

Créé en 2002.

Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'Environnement, de la Santé, de l'Industrie, de la Recherche et de la Défense.

1 700 salariés dont plus d'un millier d'experts et de chercheurs.
Budget 2009 : 295 millions d'euros.

Siège social

31, avenue de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
RCS Nanterre 546 018

Téléphone

+ 33 (0)1 58 35 88 88

Courrier

B.P. 17 - 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

Site Internet

www.irsn.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTER À L'IRSN :

Division ouverture à la société,

Direction de la stratégie, du développement et des relations extérieures.